



Rapport 2025 concernant l'application des règlements 415 et 432 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre

Les règlements 415 et 432 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre ont pour objet :

- de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité;
- de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000.\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M.

En vertu du règlement 415 de la Municipalité de Lefebvre, ce seuil est établi à 75 000.\$.

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M. au moins un fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000.\$ adjugés par la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

Contractant	Nature du contrat	Prix soumis (taxes incluses)	Mode d'adjudication
Buopro Citations inc.	Achat de mobilier pour la salle du Carrefour Lefebvre	26 398,26 \$	Contrat gré à gré
FQM Assurance Inc.	Assurance municipale pour 2025-2026	26 527,33 \$	Contrat gré à gré
Germain Blanchard Ltée	Pierre pour rechargement dans divers chemins municipaux	39 456,87 \$	Contrat gré à gré
Groupe 132 Inc.	Rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux	52 929,13 \$	Contrat gré à gré
Phaneuf - Équipements agricoles	Réparation de la transmission du tracteur	26 024,46 \$	Contrat gré à gré

Déposé au conseil le 12 janvier 2026